



**CENTRE HOSPITALIER  
DU SUD SEINE ET MARNE**  
FONTAINEBLEAU • MONTEREAU-FRANCAIS • NEMOURS

En partenariat avec :



Monsieur Roland DE PHILY  
Commissaire enquêteur pour  
l'enquête publique de modification du P.L.U  
Mairie de Fontainebleau  
40 rue Grande  
77300 FONTAINEBLEAU

Fontainebleau, le 18 novembre 2019

Objet : enquête publique de la modification  
n° 10 du P.L.U. de Fontainebleau Avon

Monsieur,

Suite à notre rencontre du 16 novembre dernier et conformément à votre demande, vous trouverez ci-dessous nos remarques concernant le projet de modification du plan local d'urbanisme de Fontainebleau Avon.

Dans le cadre de ses missions, le centre hospitalier du sud Seine-et-Marne contribue à la formation des futurs professionnels de santé puisqu'il :

- dispose d'un institut de formation des infirmiers accueillant 375 étudiants. La formation se déroule sur trois ans. Environ 35% des étudiants recherchent un logement à proximité de leur lieu de formation car originaires d'une autre région ou ne disposant pas de moyen de locomotion satisfaisant.
- accueille chaque année des stagiaires des différentes filières de formations médicale et paramédicales en provenance d'autres départements.

Les étudiants en santé représentant l'avenir de notre système de santé, leur qualité de vie et leur bien-être sont une préoccupation majeure des réformes des études de santé portées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par le ministère des solidarités et de la santé.

Dans ce cadre, plusieurs études menées ces dernières années mettent en évidence les problématiques rencontrées par ces étudiants dont l'augmentation des signalements de ruptures familiales entraînant des difficultés à financer leurs études.

La précarité financière est ainsi une raison souvent invoquée par les étudiants pour expliquer l'adoption d'habitudes délétères pour la santé et/ou pour envisager l'arrêt de leurs études (40 à 50% des étudiants en santé).

Le logement représentant un volet important des dépenses et l'établissement ne disposant pas d'une offre suffisante pour répondre aux besoins des étudiants, il nous semble nécessaire de développer une coopération avec les collectivités locales afin de rechercher des solutions de logements pour ces derniers.

L'amélioration des conditions de formation, dont la possibilité de logement à proximité et pour un coût modéré, contribue à rendre attractifs les lieux de formation ce qui permet aux étudiants la découverte de nouveaux territoires et peut favoriser à terme leur installation dans le territoire de leurs études.

Pour ces raisons, il nous semble essentiel d'envisager, dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, une offre de logements temporaires (durée variable de quelques mois à trois ans) accessibles aux étudiants en santé.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.



Laurence Lenoire  
Directrice des instituts de formation